

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 5 février 2024, à 19h00 heures, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle et Sandra Lavoratore messieurs les conseillers Gilles Deschamps et Jacques Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Christiane Berniquez et Monsieur le conseiller Gilles Tétrault sont absents

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistances : Aucun citoyens

Résolution numéro 24-02-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

Une copie du procès-verbal du 8 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil et tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 5 FÉVRIER 2024

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 5 février 2024 pour la somme totale de 34 397.71\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Dépôt d'une lettre de Madame Mélissa Lainesse, directrice par intérim des aides aux municipalités, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, informant la Municipalité que la demande d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet accélération, n'avait pas été retenue.

Résolution numéro 24-02-20

AUTORISATION DE PAIEMENT À SOLMATECH POUR LE CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE LORS DES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE

CONSIDÉRANT La résolution 23-05-69 adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai dernier qui octroyait le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre à Solmatech Inc.;

CONSIDÉRANT la facture # 1022007 au montant de 2 233.30\$, (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la période se terminant le 30 décembre 2023.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à Solmatech Inc. de la facture # 1022007 pour le contrat de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre lors des travaux de rehaussement de la rue Réal-Larocque pour la période se terminant le 30 décembre 2023 au montant de 2 233.30\$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-21

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ET PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE.

IL EST RÉSOLU,

- QUE la Municipalité de Pointe-Fortune renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
- QUE la Municipalité demande les services tels que stipulés à l'entente, pour les sinistres mineurs et les sinistres majeurs à savoir les responsabilités du service et le support bénévole, selon les besoins spécifiés lors d'une demande d'aide en cas de sinistre;
- QUE la Municipalité accepte de verser une contribution annuelle de 225.00\$ pour les périodes de 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;
- QUE le conseil désigne monsieur le maire François Bélanger et monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et greffier-trésorier, comme signataires de l'entente au nom de la Municipalité de Pointe-Fortune;
- QUE monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et greffier-trésorier soit désigné comme coordonnateur en mesure d'urgence pour assurer la liaison et le suivi de l'entente;
- QUE le conseil autorise le paiement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge au montant de 225.00\$ pour la période 2023-2024, tel que prévu au budget 2024. Et au montant de 225.00\$ pour les périodes 2024-2025 et 2025-2026. Ces montants seront prévus aux budgets 2025 et 2026.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-22

APPROBATION ENTENTE INTERMUNICIPALE - CAMPS DE JOUR DE RIGAUD

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune n'offre pas de service de camps de jour;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud propose d'accueillir les enfants de Pointe-Fortune sous condition de la signature d'une entente;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les conditions monétaires relatives aux demandes d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'entente faite par la Ville de Rigaud.

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER l'entente proposée par la Ville de Rigaud pour l'accueil des enfants de Pointe-Fortune au camp de jour de Rigaud en 2024.

D'AUTORISER monsieur le maire François Bélanger et Monsieur le directeur général Jean-Charles Filion à signer ladite entente ainsi que tout document afférent.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-23

CRÉATION DE L'ORGANISATION MULTIMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) DE PINCOURT, TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent aux municipalités locales en vertu notamment de la Loi sur la sécurité civile, (R.L.R.Q. c. S-2.3) et du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, RLRQ c S-2.3, r.3;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Pointe-Fortune est exposée à divers aléas d'origines naturelle ou anthropique pouvant causer des sinistres;

CONSIDÉRANT l'organigramme multimunicipal de la sécurité civile de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer à faire face aux sinistres susceptibles de survenir en tout temps sur son territoire.

IL EST RÉSOLU,

Que soit créée l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune, dont le mandat principal est de coordonner efficacement, lors d'un sinistre réel ou imminent, les intervenants mobilisés, et ce, selon les mesures énoncées dans le Plan multimunicipal de sécurité civile.

Que l'OMSC soit composé des employés de la Ville de Pincourt, à moins de mention à l'effet contraire, et ce, tel que ci-après décrit :

La personne occupant le poste de chef aux opérations du Service d'urgence et de protection incendie, à titre de gestionnaire de la mission Sécurité incendie et sauvetages spécialisés;

La personne occupant le poste de directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, à titre de gestionnaire Responsable de la mission Transports et infrastructures essentielles;

La personne occupant le poste de chef de division du Service des travaux publics et des infrastructures, à titre de gestionnaire adjoint de la mission Transports et infrastructures essentielles;

La personne occupant le poste de directeur du Service des loisirs et des services communautaires, à titre de gestionnaire Responsable de la mission Aide aux sinistrés;

La personne occupant le poste de chef de division du Service des loisirs et des services communautaires, à titre de gestionnaire adjoint de la mission Aide aux sinistrés;

La personne occupant le poste de chef de division de la Sécurité publique, à titre de gestionnaire de la mission Sécurité, paix et ordre;

La personne occupant le poste de superviseur à l'application règlementaire, à titre de gestionnaire adjoint de la mission Sécurité, paix et ordre;

La personne occupant le poste de chef de division des technologies de l'information, à titre de gestionnaire de la mission Technologies informatiques et de télécommunications;

La personne occupant le poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire, à titre de gestionnaire de la mission Aménagement et occupation sécuritaire du territoire;

La personne occupant le poste de conseiller en urbanisme et inspection, à titre de gestionnaire adjoint de la mission Aménagement et occupation sécuritaire du territoire;

Les personnes occupant le poste de directeur général adjoint et greffier, directeur général et greffier/trésorier de la municipalité de Pointe-Fortune ou directeur général et greffier/trésorier de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, à titre de gestionnaire de la mission Administration (de leur municipalité respective);

La personne occupant le poste de directeur du Service des communications et relations avec les citoyens, à titre de gestionnaire du volet Communications stratégiques et politiques de la mission Administration;

La personne occupant le poste de directeur général adjoint et greffier, à titre de gestionnaire du volet Affaires juridiques et Accès à l'information de la mission Administration;

La personne occupant le poste de directeur du Service des ressources humaines, à titre de gestionnaire du volet Communications internes et Continuité des services de la mission Administration;

La personne occupant le poste de trésorier et directeur du Service administratif et financier, à titre de gestionnaire du volet Aide financière & Subvention de la mission Administration;

La personne, désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ou son adjoint, à titre de gestionnaire de la mission Interventions des organismes bénévoles en sécurité civile;

La personne, désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ou son adjoint, à titre de gestionnaire adjoint de la mission Interventions des organismes bénévoles en sécurité civile.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 24-02-24

AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE DES IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES.

IL EST RÉSOLU,

QUE Monsieur Jean-Charles Fillion, directeur général, représente la Municipalité de Pointe-Fortune lors de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes qui se tiendra à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 11 avril 2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-02-25

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA FIRME POIRIER ET ASSOCIÉS, VÉRIFICATEURS, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Il est résolu, que le conseil renouvelle le contrat de vérification des livres comptables de la Municipalité de Pointe-Fortune, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, avec la firme Poirier et Associés.

QUE la présente résolution tienne lieu de contrat qui liera les deux parties.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 24-02-26

APPUI FINANCIER À TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2024 pour développer des modèles pour favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales correspondant à un (1) dollar par habitant de chaque municipalité et donc à un montant de 616\$ pour la municipalité de Pointe-Fortune;

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la municipalité de Pointe-Fortune approuve l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier la crise actuelle du logement dans la région correspondant à un (1) dollar par habitant de chaque municipalité et donc à un montant de 616\$ pour la municipalité de Pointe-Fortune.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 24-02-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h14.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier